

INSCRIPTIONS ET CONDITIONS
« FAMILLES ET INDIVIDUELS »

Les inscriptions sont impérativement enregistrées au CENTRE DE LOISIRS DE L'EST (C.L.E)
Utilisez à cet effet le bulletin de réservation ci-joint et retournez- le dûment complété et signé
à l'adresse suivante :

CENTRE DE LOISIRS DE L'EST
17, rue Haute – Seille - 57000 METZ
e-mail : contact@centre-loisirs-est.com
Tél : 03 87 75 02 02 Fax : 03 87 36 71 02
www.centre-loisirs-est.com

TARIFS – DESCRIPTIF – MODALITES

Selon documents en annexe

BONS VACANCES

La participation des Caisses d'Allocations Familiales, des Comités d'Entreprises, des Municipalités (justificatifs d'aides financières ou bons vacances ou informations VACAF à transmettre avec votre bulletin au C.L.E) sont déduites du coût du séjour à la validation du prestataire. L'indication au devis est donné à titre indicatif.

RESERVATIONS

- La demande de réservation ainsi que l'acompte sont à retourner au CENTRE DE LOISIRS DE L'EST – 17, rue Haute Seille – 57000 METZ.
- Votre réservation ne deviendra effective qu'à réception de l'acompte et de l'envoi d'un accord de séjour émanant du C.L.E dans un délai de 15 jours ou de l'encaissement de l'acompte. L'itinéraire et l'avis d'arrivée en cas de transport SNCF seront également joints.

ACOMPTE

Toute demande de séjour, pour être acceptée, doit être accompagnée du versement d'un acompte de 30% du prix du séjour + le coût de l'assurance si souscrite (le montant vous est précisé sur le devis et/ou le bulletin de réservation) .

SOLDE

Le solde est à régler au C.L.E 30 jours avant le début du séjour ainsi que les frais de dossier et la taxe municipale de séjour sur la base de l'accord de séjour réceptionné sans relance de notre part. Tout retard dans le règlement du solde peut entraîner l'annulation de la réservation.

Règlement :

- par chèque ou d'un virement SEPA au nom du CENTRE DE LOISIRS DE L'EST pour tout séjour à L'OREE DU LAC ou au nom du DOMAINE SAINT JACQUES pour tout séjour au DOMAINE ST JACQUES.
- par CB par téléphone ou dans nos bureaux.

Pièces à fournir à l'arrivée

Vous devez fournir à l'arrivée, pour chaque participant :

- pièces d'identité ou livret de famille
- uniquement pour les séjours dont les tarifs sont modulés selon les revenus, l'original de votre feuille d'impôt ou de non-imposition pour confirmation du tarif appliqué.

ASSURANCES

Responsabilité Civile

Les usagers du C.L.E bénéficient durant leur séjour de la garantie de responsabilité civile de l'exploitant pour tous les dommages corporels ou matériels, dont le C.L.E aura été reconnu responsable à l'égard des vacanciers.

- Contrat AXA 2827338304 – DOMAINE SAINT JACQUES.
- Contrat MAAF 73018687 H 001 – TIGNES L'OREE DU LAC.

Frais d'annulation – Interruption – Retard – Rapatriement

Le C.L.E joindra à chaque envoi de devis, un bulletin de souscription d'une assurance annulation assistance rapatriement facultative.

Contrat GRITCHEN N° 58 632 240

Cette assurance dont la souscription est facultative, couvre notamment les conséquences de certains cas d'annulation dont en particulier pour maladie grave, accident grave ou décès.

En cas de souscription, il est indispensable de se conformer à la notice d'utilisation précisée sur le bulletin joint.

CONDITIONS GENERALES

DESISTEMENT TOTAL OU PARTIEL

TOUTE ANNULATION DOIT ETRE FAITE PAR ECRIT EN LETTRE RECOMMANDEE.

Désistement

- * Pour un désistement signalé par écrit plus de 60 jours avant la date de séjour prévue il n'est conservé que les frais de dossier et les frais relatifs à l'assurance annulation si souscrite.
- * Pour toute annulation entre 60 jours et 30 jours avant la date de séjour, la totalité de l'acompte est conservée.
- * Pour toute annulation moins de 30 jours avant la date de séjour, la totalité du prix du séjour reste due.
- * Aucun remboursement n'est consenti pour une arrivée tardive, un départ anticipé ou des absences en cours de séjour.

REPAS NON PRIS – PRESTATIONS NON CONSOMMEES – JOURNEES NON EFFECTUEES

Aucun remboursement ou déduction ne pourra être consenti.

Il pourra être fourni, sur demande au plus tard la veille avant midi, des repas froids (dans la limite des stocks disponibles)

INVITATIONS

Les familles en séjour peuvent recevoir leurs amis à leur table, à condition de prévenir le responsable suffisamment à l'avance. Le tarif les concernant vous sera communiqué par le responsable de votre résidence.

MODIFICATIONS DES DATES DU SEJOUR

Après le paiement de l'acompte toute modification des dates de séjour ne pourra s'opérer qu'avec l'accord préalable du C.L.E.

ANIMAUX

Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, les animaux familiers ne peuvent être accueillis dans nos résidences de vacances.

DANS TOUS LES CAS

* Si vous venez par la S.N.C.F, avertissez la Résidence de vacances huit jours avant votre arrivée pour faciliter l'organisation. Pour les séjours au Domaine Saint jacques, pensez à préciser votre horaire d'arrivée en Gare d'OBERNAL, pour les séjours à l'Orée du Lac une navette bus au départ de la gare de BOURG St MAURICE, vous dépose à côté de notre Résidence.

* Aucun repas de midi ne pourra être servi les jours d'arrivée et de départ.

* La consommation de boissons achetées à l'extérieur est interdite au bar et dans les salles à manger et d'animations.